



Profil de compétences

Administratrice/administrateur de la FCFA du Canada

Mandat et fonctions :

Le Conseil d'administration de la FCFA du Canada est composé de neuf (9) personnes, soit trois (3) personnes dirigeantes (la présidence, la vice-présidence et la trésorerie) et de six (6) administratrices et administrateurs.

Le rôle du Conseil d'administration est d'administrer et de surveiller la gestion des activités et les affaires internes de la FCFA du Canada, et ce, en fonction de la mission et des objets de l'organisme. Le Conseil d'administration assume la responsabilité des politiques, des ressources et des biens de la FCFA. Il est responsable de l'ensemble des décisions administratives, fiduciaires et stratégiques de l'organisme et ses décisions sont guidées par les recommandations de la Table stratégique des membres.

Compétences recherchées chez les administratrices et administrateurs :

- Capacité démontrée d'exercer du leadership rassembleur ;
- Bonne connaissance du développement des communautés francophones et acadiennes du Canada et des enjeux auxquels elles font face ;
- Bonne connaissance du rôle de la FCFA du Canada et engagement envers la vision, la mission et les buts de l'organisme ;
- Bonne connaissance des principaux réseaux de la francophonie dans les communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- Expérience acquise dans la gouvernance d'organismes à but non-lucratif.

Compétences souhaitées :

- Avoir siégé dans un ou des organismes à but non lucratif représentant les communautés francophones ou acadiennes vivant en situation minoritaire ;
- Avoir un esprit d'équipe, savoir valoriser et favoriser la collaboration.

Éléments à retenir :

- Les administratrices et administrateurs sont membres du Conseil d'administration de la FCFA ;

- Les administratrices et administrateurs sont appelés à participer aux comités, aux groupes de travail, aux délégations et aux équipes de missions ;
- Les administratrices et administrateurs siègent à titre d'observateurs à la Table stratégique des membres de la FCFA ;
- Les administratrices et administrateurs mettent leurs expertises en commun afin de répondre aux divers mandats de l'organisme (légal, gouvernance, positionnement stratégique et politique, communautaire et financier).
- À noter : le mandat peut être renouvelé à deux reprises pour une durée totale de six ans – voir article 7.4 a) des Règlements administratifs de la FCFA du Canada.

Critères d'éligibilité :

Tout membre du Conseil d'administration :

- doit avoir au moins dix-huit (18) ans ;
- ne doit pas être déclarée incapable par un tribunal compétent en la matière ;
- ne doit pas avoir le statut de failli ;
- doit résider dans une province ou un territoire où la communauté francophone ou acadienne est en situation minoritaire ;
- ne doit pas occuper un emploi dans un organisme membre ;
- à l'exception de la présidence, vice-présidence et trésorerie, peut siéger au Conseil d'administration d'un organisme membre ;
- doit avoir vu sa candidature appuyée par au moins un membre en règle de la FCFA.

La FCFA encourage la mise en candidature de personnes issues de tous les milieux et représentant l'ensemble des facettes de la francophonie canadienne. Consciente du rôle primordial de la diversité et de l'inclusion au sein de ses structures de gouvernance, la FCFA invite ses membres à diffuser largement cet appel de candidatures, afin d'assurer une représentation équitable des régions, des genres, des expertises et de la diversité (au sens large) au CA de la FCFA.